



SAINT-JEAN
DE BRAYE

Service Quartiers

02 38 52 40 38

quartiers@ville-saintjeandebraye.fr

DATE : vendredi 2 décembre 2016 - 19h30

Lieu : Salle Jean-Baptiste Clément
24 rue Georges Danton

RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DE QUARTIER « AMBERT-BOURGOGNE-SAINT LOUP »

Présents :

Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Luc FERRON, président du comité de quartier

Des membres du comité de quartier

Des habitants

Monsieur Bruno MALINVERNO, adjoint au Maire délégué au développement durable, à l'urbanisme, à l'aménagement, aux transports et aux travaux

Monsieur Franck FRADIN, conseiller municipal délégué aux espaces verts, naturels, à l'agriculture et au territoire ligérien

Monsieur Hyacinthe BAZOUNGOULA, élu référent du quartier

Monsieur Patrick LALANDE, élu référent du quartier

Service Quartiers

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Éléments de Réponse
	Renouvellement du bureau	Monsieur Jean-Luc FERRON, président du comité de quartier, ouvre la séance. Cette assemblée générale est électorale. Un appel à candidature est lancé.	
	Qu'est-ce qu'un comité de quartier ?	C'est un lieu de concertation, de consultation et de réflexion. Il est régi par une charte de fonctionnement. Le bureau est composé au minimum : d'un (e) président (e), d'un (e) vice-président (e), d'un (e) secrétaire. Le bureau est renouvelé tous les deux ans. Le comité de quartier se réunit en réunion plénière, en assemblée générale et en réunion de bureau. Deux élus référents sont désignés par comité afin de suivre les réunions. Le service quartiers de la Ville est l'interlocuteur des comités de quartiers. Monsieur Jean-Luc FERRON précise que le comité de quartier n'est pas une association et n'a pas de budget propre.	

N° de Fiche	Lieux - thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Éléments de Réponse
	Année 2016 - Des réalisations Des visites	<ul style="list-style-type: none"> .La participation aux différents ateliers de travail urbain (ATU) .La visite de quartier du vendredi 16 septembre dans le secteur de la rue d'Ambert .La présentation du projet du « Clos de Miramion » le 27 avril .La rencontre des présidents des comités de quartiers le 17 juin .La participation du comité au forum des associations le 4 septembre .L'embellissement du parc du Vallon Saint Loup et la marche découverte des nouveaux aménagements le 26 novembre .La réfection du tapis d'enrobé au rond point de la rue Albert Guyot et de l'avenue Charles Péguy .La mise en service des toilettes publiques au port Saint Loup .La réfection du passage à niveau rue d'Ambert .La sécurisation des collectes des déchets rue André Le Nôtre 	
	Des projets à venir dans votre quartier	<ul style="list-style-type: none"> .Les projets immobiliers du 18 rue d'Ambert et du 168-170 rue du faubourg de Bourgogne .L'aménagement du carrefour rue Isaac Newton-rue d'Ambert .La reprise de l'enrobé au droit du 86 rue d'Ambert 	
	Des projets à venir dans la ville	<ul style="list-style-type: none"> .La maison de santé pluridisciplinaire .La rétrocession des voies privées dans le domaine public .La réouverture de la ligne Orléans-Châteauneuf sur Loire .La Communauté Urbaine et la Métropole 	
	Le parc du Vallon Saint Loup	La promenade, pour découvrir les nouveaux aménagements de ce parc, s'est déroulée le 26 novembre 2016 en présence d'élus, d'habitants et d'associations.	
	Projets immobiliers 18 rue d'Ambert et 168-170 rue du faubourg de Bourgogne	Les habitants et les membres du bureau du comité de quartier ont été invités à la rencontre du 17 novembre 2016. Les projets immobiliers ont été présentés par les promoteurs et architectes. Des élus de la Ville participaient à cette rencontre.	

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Éléments de Réponse
	96 rue d'Ambert – ex-site Alstom	<p>Cette parcelle est en friche. L'AggLO a acquis la maison et un hectare afin de transférer la pépinière d'entreprises située aujourd'hui avenue Pierre et Marie Curie au 96 rue d'Ambert.</p> <p>Par ailleurs, le Département travaille sur la question d'installer les archives départementales sur le site.</p> <p>Il accueillera également de petites entreprises.</p>	
	Ligne Orléans – Châteauneuf sur Loire	<p>Une enquête publique est prévue à l'automne 2017. Des réunions d'informations se tiendront dans chaque commune traversée.</p> <p>La Ville restera vigilante quant à l'insertion urbaine et au bruit.</p> <p>Actuellement la commune compte 7 passages à niveau .</p> <p>Le projet prévoit la fermeture :</p> <ul style="list-style-type: none"> .Du passage à niveau rue de Verville à la circulation automobile, sauf aux piétons et aux vélos .Du passage à niveau avenue du Capitaine Jean. Un souterrain sera réalisé pour le passage des véhicules . Du passage à niveau rue de Roche. Un souterrain, en voie unique, permettra le passage des véhicules en circulation alternée. <p>La ligne sera intégralement refaite et électrifiée.</p> <p>Deux haltes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une à proximité du lycée Jacques Monod - Une proche du château d'eau rue d'Ambert <p>Environ quarante trains de voyageurs circuleront chaque jour. La fréquence prévue est de 30 minutes aux heures de pointe et 1h aux heures creuses.</p>	

	<p>Un train, matin et soir, devrait rejoindre la gare de Fleury les Aubrais. Les heures creuses seront dédiées au transport de fret. Aucun train ne circulera la nuit.</p> <p>Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site de la Ville.</p> <p>Pour information, depuis le 15 mai 1939 cette ligne ne transporte plus de voyageurs.</p> <p>Le coût de ce projet est de 180 millions d'euros. Des subventions de l'Europe et de la Région sont prévues.</p> <p>A ce jour, le calendrier prévoit une ouverture à l'horizon de 2021/2022.</p> <p>Le projet de réouverture dépend de la déviation de la RD 921.</p>	
Réouverture de la ligne Orléans –Châteauneuf sur Loire	Quel est le coût pour la commune de Saint-Jean de Braye ?	Le projet n'est pas supporté par la commune.
La maison de santé pluridisciplinaire	<p>La Ville a acquis 3000 m2 du bâtiment de l'ancienne polyclinique des Longues Allées.</p> <p>Environ 25 professionnels de la santé s'installeront dans les locaux : médecins généralistes, sage femme, diététicienne, podologue, ostéopathe, psychologue ainsi que le centre de santé dentaire mutualiste.</p> <p>Des services municipaux prendront également possession des lieux en sous-sol et en rez-de-chaussée. L'ouverture de la maison de santé est prévue fin 2017.</p> <p>L'autre partie du bâtiment, acquise par un promoteur, accueillera 90 logements de standing. Au quatrième et dernier étage, des appartements avec terrasse seront réalisés.</p>	

	Rue de l'Orbette – (rue mitoyenne avec la Ville d'Orléans).	La réfection de la rue est-elle envisagée ?	<p>La Ville avait prévu d'effectuer des travaux en 2014-2015 pour la rue de l'Orbette et pour la rue aux Ligneaux. En raison du montant des travaux de la rue aux Ligneaux, la réfection de la rue de l'Orbette n'a pas été maintenue.</p> <p>Ces travaux seront réalisés avec la Ville d'Orléans.</p> <p>A ce jour, la Ville n'a pas de date à communiquer pour l'aménagement de la rue de l'Orbette.</p>
	Communauté Urbaine Métropole	<p>Au 1^{er} janvier 2017, la communauté d'AggLO se transformera en Communauté Urbaine. Des compétences lui seront transférées : la voirie, l'eau potable, les zones d'activités.</p> <p>La réponse pour le passage de la Communauté Urbaine en Métropole (au 1^{er} juillet 2017) sera connue à la fin de l'année 2016.</p> <p>La Métropole aura des compétences élargies L'année 2017 sera une année de transition.</p>	
	Distribution eau potable	Une convention d'entente intercommunale Saint-Jean de Braye – Semoy a été signée entre les deux communes pour l'exploitation de l'eau potable.	

